

N° 101

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1994 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 27

INDUSTRIE ET POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET COMMERCE EXTÉRIEUR

COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur spécial : Mme Maryse BERGÉ-LAVIGNE

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gœtschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Philippe Marini, Michel Moreigne, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, René Régnauld, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, Jacques Valade.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10e législ.) : 536, 580, 585 et T.A.66.

Sénat : 100 (1993-1994).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
CHAPITRE PREMIER :	
UN EXCEDENT CONFORTABLE MAIS FRAGILE	
I - UN RETOUR A L'EXCEDENT	9
A. UNE EVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL A PRIORI PEU FAVORABLE A LA FRANCE	9
B. UN SOLDE LARGEMENT POSITIF	11
1. 1992 : une amélioration d'ensemble	11
2. 1993 : des données sujettes à interrogation	16
3. Une amélioration globale de notre position extérieure	18
II - DEUX DETERMINANTS DE NATURE TRES DIFFERENTE ..	19
A. UN DYNAMISME ACCRU A L'EXPORTATION	19
1. Une compétitivité retrouvée	20
2. Un appareil exportateur légèrement plus ouvert	21
3. Des gains significatifs de parts de marché	22
B. L'ATONIE DE LA DEMANDE INTERIEURE	23
1. Le rôle décisif de la chute de l'investissement	23
2. Une tendance qui doit impérativement être inversée	24

III - UN ENJEU MAJEUR : L'ISSUE DES NEGOCIATIONS DU GATT	25
A. UNE NEGOCIATION LARGEMENT BLOQUEE	26
1. Un pré-accord agricole difficilement acceptable en l'état	26
2. De nombreux autres problèmes en suspens	28
B. UNE NECESSITE : EVITER LA RUPTURE	29
CHAPITRE II	
UN BUDGET DE RIGUEUR ET D'ADAPTATION	33
I - UN RESEAU D'APPUI PLACE SOUS LE SIGNE DE LA RIGUEUR	33
A. L'EFFORT DE RENOVATION DU SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE SE POURSUIT	34
1. Une action qui s'inscrit dans la durée	34
2. Une nouvelle étape	35
B. UNE REDUCTION SENSIBLE DES CONCOURS BUDGETAIRES A CERTAINS ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR	37
1. Une économie de constatation	37
2. Le maintien à niveau des crédits du Centre français du commerce extérieur	38
3. Deux ajustements sévères	39
II - UN AJUSTEMENT DE LA CHARGE LIEE AUX PROCEDURES D'AIDE A L'EXPORTATION	42
A. UNE EVOLUTION CONTRASTEE DU COUT DES PROCEDURES D'AIDE AU COMMERCE COURANT	43
1. Une charge mécanique : l'assurance prospection	43
2. Un resserrement de la procédure Codex	44
3. Un renforcement -relatif- des crédits consacrés au volet "commerce extérieur" des contrats de plan	45



B. UNE DIMINUTION ESCOMPTEE DU COUT DES PROCEDURES D'AIDE» AUX GRANDS CONTRATS	46
1. Une atténuation du coût des refinancements opérés par le Trésor public	46
2. Une stabilisation de l'assurance crédit	47
3. Une légère diminution de l'enveloppe de prêts du Trésor	49
4. Les mécanismes gérés par la BFCE	50
CONCLUSION	51

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. L'an dernier, et pour la première fois depuis longtemps, les échanges extérieurs de notre pays ont dégagé un excédent significatif : 31 milliards de francs. En l'espace de douze mois, le retournement est donc spectaculaire.

Bien qu'empreint d'une certaine marge d'erreur due au changement de système de collecte de l'information, les résultats du premier semestre de l'année en cours confirment cette tendance et le solde positif dégagé depuis le 1er janvier atteindrait déjà 36,4 milliards de francs.

Tous les secteurs participent à ce redressement. Ainsi, en 1992, l'excédent s'est accru de 9 milliards de francs pour atteindre un niveau record, la facture énergétique s'est allégée de 14 milliards de francs, et surtout, le solde industriel est redevenu légèrement positif (2,8 milliards de francs) alors qu'il était déficitaire de 37 milliards de francs un an plus tôt.

Cette approche en terme de solde recouvre toutefois une réalité économique plus nuancée.

Certes, ces performances sont en partie dues à l'amélioration de la compétitivité des produits français comme en témoigne la forte augmentation de parts de marché détenues par notre pays. Elles sont le résultat d'une politique de maîtrise des coûts de production, mais s'appuient également sur des phénomènes monétaires. Dans ce contexte, la dévaluation des monnaies des cinq pays qui absorbent le tiers de nos exportations pèse maintenant sur notre compétitivité, même si ce facteur est limité par la récente appréciation du dollar.

Mais nos résultats en terme d'échanges extérieurs s'expliquent également par un décalage de conjoncture. En 1992 la demande intérieure française s'est avérée moindre que celle de nos partenaires. Ce différentiel provient essentiellement de l'investissement des entreprises qui a plus baissé en France (- 5 %) que dans la CEE (- 1,7 %) et que dans l'OCDE (- 0,7 %). Or, ce mouvement, qui se confirme en 1993 limite notre capacité de réponse à une reprise de l'activité mondiale.

L'excédent confortable constaté aujourd'hui pourrait donc préparer les déficits de demain.

2. Les orientations que traduit le projet de budget en matière d'aide au commerce extérieur appellent quelques remarques :

- On ne peut qu'approuver la poursuite d'une politique de modernisation des postes d'expansion économique à l'étranger. Mais le mouvement de redéploiement géographique aura toutefois des limites. En effet, il ne faudrait pas que le développement de nos implantations dans les pays de l'Est ou le renforcement de nos structures dans les pays d'Asie du Sud Est conduisent à sacrifier notre présence dans des zones comme l'Amérique latine.

- En revanche, les nouvelles économies imposées aux organismes de promotion de notre commerce extérieur posent un véritable problème. Dans un contexte budgétaire déjà strict, la plupart de ces intervenants ont été conduits, dans le passé, à restructurer leurs interventions, à améliorer leur productivité et à accroître leurs ressources propres. Le nouvel effort qui leur est demandé risque de les inciter à privilégier leur activité de prestataire de service au détriment de leur mission de service public.

- S'agissant des procédures d'aide, le poids des dotations mobilisées au titre des grands contrats est écrasant et traduit pour l'essentiel l'importance des sinistres constatés sur des exportations déjà réalisées. Dans ce contexte malheureusement traditionnel, on notera toutefois une amélioration sensible de la qualité du portefeuille de risques garantis par l'Etat via la COFACE, qui apparaît comme le résultat de la politique restrictive définie à partir de 1985. En outre, la France cherche désormais à développer des cofinancements avec les organismes multilatéraux, ce qui permet de limiter les risques de non-remboursement des crédits.

- Les moyens mobilisés au titre de l'aide au commerce courant demeurent certes très marginaux. Mais on ne peut se satisfaire de la baisse sensible des crédits d'intervention du CODEX, alors que cette procédure est plus particulièrement destinée à aider financièrement les PMI désirant s'implanter dans un pays étranger. Au regard de l'objectif même de ce mécanisme, la décision prise en 1992 d'exclure les dossiers concernant la seule CEE est difficilement compréhensible.

3. Pour l'avenir, les perspectives d'évolution du commerce mondial dépendent en partie du résultat des négociations du GATT. Dans un contexte de croissance mondiale relativement faible et alors que plusieurs pays connaissent une période de récession, un échec de ses négociations serait sans doute à l'origine d'une accentuation des pressions commerciales et d'une montée des protectionnismes nationaux. A l'inverse, un accord définissant des règles claires et appliquées par tous aurait un effet bénéfique sur le développement des échanges.

L'enjeu est donc particulièrement important pour notre pays qui figure au quatrième rang des exportateurs mondiaux. Or, le blocage actuel des négociations obère fortement la possibilité d'un accord avant la date fixée, soit le 15 décembre 1993.

Premier exportateur agricole de la Communauté, la France ne peut accepter en l'état les contraintes imposées par le compromis de Blair House, dont les effets viendraient d'ailleurs se cumuler avec ceux résultant de la réforme de la politique agricole commune.

Mais les enjeux du GATT ne se limitent pas aux questions agricoles. Les négociations en cours concernent également l'accès aux marchés, les subventions, les services financiers, le textile, l'aéronautique... Deuxième exportateur mondial de service, notre pays bénéficierait sans doute d'une libéralisation de ce secteur. De même, la France a besoin que soient maintenus des dispositifs permettant de poursuivre son ajustement industriel dans d'autres domaines sensibles (textile et automobile notamment) avant d'affronter pleinement la concurrence de certains participants.

CHAPITRE PREMIER

UN EXCEDENT CONFORTABLE MAIS FRAGILE

1 - UN RETOUR A L'EXCEDENT

A. UNE EVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL A PRIORI PEU FAVORABLE A LA FRANCE

En 1992, et pour la première fois depuis plusieurs années, les échanges mondiaux de marchandises ont enregistré une nette accélération. Exprimés en volume, ils ont ainsi progressé de 4,5 % contre 3 % l'année précédente. Leur croissance en valeur atteint 5,5 %, mais ce dernier taux se fonde sur des évaluations en dollars et intègre donc les multiples phénomènes monétaires ayant marqué cette même année.

Deux grandes zones sont à l'origine de cette accélération des échanges :

- l'Amérique du Nord, qui a enregistré une croissance marquée de ses exportations (+ 5,5 % en valeur) grâce à l'importance de ses échanges avec l'Asie, mais également avec l'Amérique latine ;

- l'Asie, dont les échanges commerciaux ont progressé à vive allure, en raison du dynamisme de pays tels que la Chine ou Hong-Kong, et de l'effet d'appel créé par la reprise américaine.

Dans ce contexte, l'Europe occidentale occupe une place moins favorable. Certes, ses exportations vers le reste du monde ont augmenté de façon significative (+ 5,5 %), mais les échanges intra-régionaux sont restés relativement atones du fait de la disparition de l'effet "réunification" en Allemagne et d'une dégradation progressive de la conjoncture dans de nombreux pays de cette zone.

Ce clivage devrait d'ailleurs se confirmer pour l'année en cours et peser à nouveau de façon négative sur l'évolution du commerce mondial.

Alors que les pays anglophones, Etats-Unis et Royaume-Uni notamment, bénéficient de perspectives de croissance plus favorables, le Japon et l'Europe continentale connaissent désormais une phase de récession qui trouve son origine dans une chute de la demande intérieure.

Du fait de ses grandes composantes, l'évolution récente du commerce mondial n'était donc pas a priori favorable à la France, qui réalise près de 63 % de ses échanges avec ses partenaires de la Communauté. L'évolution de la demande extérieure adressée à notre pays est d'ailleurs restée très nettement inférieure à celle des échanges internationaux, comme en témoigne le tableau suivant :

Evolution du commerce mondial de produits manufacturés en volume

(Augmentation en moyenne annuelle en %)

	1989	1990	1991	1992	1993
Importations (1) de :					
OCDE	10,1	7,8	6,7	3,6	-2,7
dont : CE	11,1	8,7	7,5	2,8	-5,1
PED hors OPEP	8,1	5,5	5,2	8,6	8,0
Pays de l'OPEP	3,9	7,5	9,7	6,1	4,5
Commerce mondial (2)	8,4	5,5	5,9	5,1	2,0
Demande adressée à la France	9,5	7,0	6,3	3,9	-1,0

Source : DP

(1) Pondérées par la structure des exportations françaises.

(2) Cet indicateur étant destiné à permettre l'appréciation de l'influence du commerce mondial sur la situation de la zone OCDE, seuls sont pris en compte, pour les pays n'appartenant pas à l'OCDE, leurs échanges de produits manufacturés avec l'OCDE. Pour l'année 1991, la prise en compte de la forte baisse des échanges entre les pays de l'Est donnerait une estimation plus faible d'environ deux points de la croissance du commerce mondial.

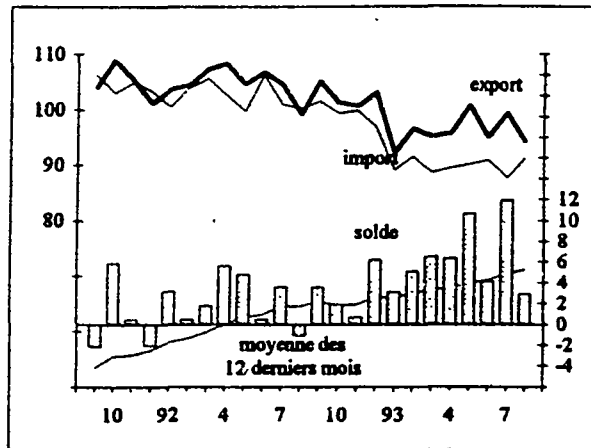
Or, dans ce contexte général peu porteur, notre solde extérieur s'est totalement inversé, et depuis maintenant près de deux ans, la France accumule des excédents mensuels significatifs.

B. UN SOLDE LARGEMENT POSITIF

En 1992, les échanges extérieurs de la France se sont soldés par un excédent de 31 milliards de francs, qui fait suite au déficit de 30 milliards enregistré l'année précédente. En l'espace de douze mois, le retournement représente donc plus de 60 milliards de francs.

Cette tendance à l'amélioration, du moins en terme de solde, se confirme et s'amplifie pour 1993. Depuis janvier, notre commerce extérieur dégage chaque mois un solde positif, et à la fin du mois d'août, l'excédent cumulé atteignait déjà 50,6 milliards de francs, chiffre qui ne peut toutefois se comparer sans nuance aux 18,6 milliards de francs constatés pour la même période de l'année dernière.

Echanges et solde FAB/FAB données CVS
en milliards de francs



1. 1992 : une amélioration d'ensemble

L'an dernier, tous les secteurs auront participé, à des degrés divers, au redressement de notre solde extérieur.

Solde sectoriel

(en milliards de francs)

	1991	1992	Variation en valeur
Tous produits FAB-FAB	- 29,5	+ 30,6	+ 60,1
Agro alimentaire	+ 44,5	+ 53,1	+ 8,6
Energie	- 94,1	- 80,0	+ 14,1
Industrie	- 33,9	+ 4,8	+ 38,7
dont civile	- 48,6	- 11,6	+ 37,0

a) Avec un excédent de 53,1 milliards de francs, le secteur agricole et agroalimentaire aura enregistré, l'an dernier, un nouveau record

Une telle performance résulte d'un double mouvement :

- D'une part, une consolidation des excédents dégagés au titre des échanges de céréales et de la filière bovine.

En particulier, nos exportations de céréales ont progressé de 12 % en l'espace d'un an, et le solde positif de ce secteur, soit 31 milliards de francs (+ 5,1 milliards), représente, en 1992, le premier excédent de notre commerce extérieur.

Dans le même temps, l'excédent dégagé par le commerce des bovins et des viandes bovines a progressé de 30 % pour s'établir à 6,6 milliards de francs

- D'autre part, un recul sensible des déficits traditionnels de notre pays.

Il en est ainsi notamment pour les produits de la pêche, dont le solde négatif s'est contracté de 7 % pour revenir à 7,5 milliards de francs.

De même, le recul du cours du café a permis d'alléger de près d'un milliard de francs le déficit du secteur des fruits tropicaux.

Enfin, le déficit lié aux échanges de fleurs et de plantes s'est légèrement réduit, à la suite d'un recul de 10 % des importations de ce secteur.

Dans ce contexte général, le secteur des vins et spiritueux conserve certes sa place de second excédent

agroalimentaire, mais il régresse de 1,9 % et tombe à 29,1 milliards de francs.

b) Un allègement significatif de notre facture pétrolière

Largement déterminé par l'évolution du prix du pétrole brut, le montant de nos importations de produits énergétiques s'est réduit de plus de 13 % en 1992.

Un tel recul traduit ainsi l'effet d'un effrètement du prix du brut (18,7 dollars par baril contre 19,8 dollars l'année précédente), dans un contexte marqué par une dépréciation sensible du dollar, dont le cours est passé en moyenne de 5,64 francs en 1991 à 5,28 francs un an plus tard.

En conséquence, notre facture énergétique s'est contractée de 15 milliards de francs pour s'établir à 79,9 milliards de francs.

Evolution de notre solde énergétique par produit

(En milliards de francs)

	1991	1992
Charbon	- 6,9	- 6,6
Pétrole brut	- 59,7	- 51,4
Gaz naturel	- 20,7	- 17,3
Produits pétroliers raffinés	- 18,3	- 16,7
Electricité	+ 10,8	+ 12,1
Total	- 94,8	- 79,9

L'année 1992 se caractérise d'ailleurs par un net redressement de nos achats de pétrole à l'ex URSS, qui retrouvent ainsi, au moins en volume, leur niveau de 1990. Ainsi, cette zone géographique s'impose à nouveau comme notre quatrième fournisseur, derrière l'Arabie Saoudite, la Norvège et l'Iran.

c) Un solde industriel de nouveau positif

Le rétablissement le plus spectaculaire est toutefois enregistré dans le secteur des produits industriels qui représente d'ailleurs 80 % de nos échanges. Encore déficitaire de près de 34 milliards de francs en 1991, il est redevenu légèrement excédentaire, renouant ainsi avec une situation que la France n'avait pas connue depuis 1986.

Solde industriel

(En milliards de francs)

	1991	1992
Biens intermédiaires	- 26,1	- 22,1
Biens d'équipement civils	- 9,2	+ 14,3
Automobiles	+ 33,1	+ 32,5
Equipements ménagers	- 12,4	- 9,6
Biens de consommation	- 34,7	- 26,8
Matériel militaire	+ 14,7	+ 16,4
Total	- 34,6	+ 4,7

• Ce redressement repose largement sur le secteur des biens d'équipement civils, qui explique à lui seul plus du tiers de l'amélioration globale de notre commerce extérieur en 1992.

Solde des biens d'équipement professionnels

(En milliards de francs)

	1990	1991	1992
Machines	- 16,3	- 12,2	- 2,0
Matériel électrique	+ 8,7	+ 9,7	+ 12,2
Electronique professionnelle	- 28,4	- 26,5	- 24,5
Construction navale	+ 1,2	+ 1,0	+ 2,0
Aéronautique	+ 12,5	+ 22,3	+ 29,4
Matériel de précision	- 2,7	- 3,4	- 2,8
Total	- 24,9	- 9,2	+ 14,3

La contribution de la branche aéronautique reste significative, bien que l'effet "Airbus" s'avère relativement marginal. En 1992, 151 de ces appareils ont été vendus, pour un prix total de 40,5 milliards de francs, contre 136 appareils pour 37,6 milliards de francs l'année précédente, et le surplus dégagé à ce titre par rapport à 1991 ne progresse donc que de 3 milliards de francs.

En revanche, et après avoir connu un déficit de 12 milliards de francs l'année précédente, le secteur de la machine-outil a pratiquement atteint l'équilibre, tandis que l'industrie du matériel électrique confortait son excédent de 2,5 milliards de francs.

• Mais il traduit également une réduction sensible de notre déficit sur les biens destinés aux ménages.

En particulier, le solde négatif dégagé au titre des échanges de biens d'équipement ménager s'est contracté de près de 3 milliards de francs, ce qui correspond à une amélioration d'un quart.

Dans le même temps, l'excédent, déjà confortable, du secteur de la parachimie et de la pharmacie s'est à nouveau renforcé pour atteindre 26,3 milliards de francs (+ 16,4 %).

• Les évolutions relevées dans les autres grands secteurs restent de moindre ampleur. En dépit d'une légère amélioration, notre excédent militaire demeure à un niveau très bas, traduisant ainsi les difficultés de l'ensemble de ce secteur.

Au contraire, notre excédent automobile s'est légèrement effrité, à la suite d'une baisse sensible des ventes de voitures vers l'Allemagne après deux années exceptionnellement fastes.

2. 1993 : des données sujettes à interrogation

a) Des statistiques peu fiables...

Ouvert à compter du 1er janvier dernier, le Marché Unique européen s'est traduit par la disparition de tout contrôle et de toute formalité douanière liés au franchissement d'une frontière intra communautaire.

Aussi a-t-il été nécessaire d'organiser un nouveau dispositif de mesure statistique des échanges commerciaux entre les différents Etats membres.

Baptisé "Infrastat" et géré par l'Administration des douanes, ce nouveau dispositif s'appuie sur une déclaration d'échanges de biens, qui doit être adressée mensuellement au service compétent par les entreprises concernées. Toutefois, les opérateurs effectuant des exportations ou des importations intracommunautaires d'un montant annuel inférieur à 250.000 francs sont dispensés de cette obligation déclarative mensuelle.

La mise en place de ce nouveau régime déclaratif suppose toutefois une période d'adaptation, et de ce fait, les statistiques publiées depuis le début de l'année présentent une fiabilité relativement limitée.

Ainsi, on constate une rupture brutale des chiffres du commerce extérieur au premier trimestre 1993 par rapport au dernier trimestre de 1992.

En valeur corrigée des variations saisonnières, les chiffres douaniers font apparaître une baisse de 11,3 % des flux d'importation, et de 7,6 % des flux d'exportation. S'il s'inscrit dans le prolongement d'une tendance déjà observée à la fin de 1992, ce recul reste cependant trop marqué pour provenir des seuls facteurs conjoncturels, d'autant plus que certains de nos partenaires devraient désormais bénéficier pleinement des effets induits par la dépréciation de leur monnaie.

En réalité, la fiabilité des données relatives au commerce extérieur est quelque peu altérée par trois phénomènes :

- la nécessité d'adapter les coefficients de variation saisonnière, ce qui suppose une expérience suffisante de la nouvelle saisonnalité ;

- le manque d'expérience de nombreuses entreprises, qui doivent désormais élaborer elles-mêmes leurs déclarations, alors que cette tâche était assumée auparavant par des transitaires ;

- les risques de fraudes liés à la TVA, certains opérateurs pouvant en effet être tentés d'augmenter abusivement leurs déclarations d'exportations et minorer celles de leurs importations.

Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas propres à notre pays. La plupart de nos partenaires rencontrent le même problème, et la France apparaît d'ailleurs comme l'un des seuls Etats qui a été en mesure de publier des statistiques détaillées dès le début de l'année.

b)... mais qui semblent confirmer les tendances antérieures

Dans ces conditions, toute comparaison directe des données des huit premiers mois de 1993 avec celles de la période correspondante de 1992 doit s'interpréter avec la plus extrême prudence.

Le tableau suivant fournit ces données, à titre indicatif :

Solde extérieur

(en milliards de francs)

	Huit premiers mois de 1992	Huit premiers mois de 1993
Agroalimentaire	+ 36,0	+ 35,3
Energie	- 54,9	- 49,1
Industrie	+ 1,8	+ 31,0
civile	- 6,3	+ 24,4
militaire	+ 8,1	+ 6,6
Total FAB-FAB	+ 18,6	+ 50,6

En tendance, les premières données de 1993 confirment toutefois globalement les phénomènes mis en évidence pour l'année précédente. Ainsi :

- l'excédent industriel civil se renforce grâce à une amélioration du solde positif dégagé au titre des biens d'équipement professionnel, et à une réduction importante de notre déficit en matière de biens de consommation courante. A l'inverse, l'excédent automobile s'érode de façon inquiétante ;

- le solde militaire connaît un nouvel effritement de l'ordre de 20 % ;

- l'excédent agroalimentaire se stabilise à un niveau élevé, la légère diminution du solde dégagé pour les échanges de produits bruts étant compensée par la consolidation de l'excédent des industries agroalimentaires ;

- enfin, la facture énergétique se réduit à nouveau, en dépit d'une appréciation sensible du dollar.

3. Une amélioration globale de notre position extérieure

L'inversion du solde de nos échanges de marchandises a bien évidemment exercé une influence directe sur la balance des transactions courantes. En 1992, celle-ci est également redevenue excédentaire de 19,3 milliards de francs, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 1979. Ce mouvement se confirme d'ailleurs pour la période récente, et à la fin du premier trimestre de 1993, notre position extérieure était déjà positive à hauteur de 5 milliards de francs.

Cette embellie ne doit toutefois pas masquer les évolutions contrastées que connaît le secteur des services, dans son acceptation la plus large.

Ainsi l'excédent des services liés aux échanges de technologie se stabilise désormais aux alentours de 20 milliards de francs. Sur cette composante de nos échanges, qui constitue un véritable point fort de notre économie, les entreprises de services, et notamment les cabinets d'étude ou d'expertise, n'interviennent que pour 15 %, l'essentiel des prestations étant en fait assuré par le BTP et les entreprises industrielles de haute technologie des secteurs aéronautique, spatial, informatique ou nucléaire.

Les échanges liés au commerce extérieur restent déficitaires de 15,7 milliards de francs, traduisant ainsi la crise que traverse le secteur des transports internationaux. Ce constat reste particulièrement sensible en matière de transport maritime, et reflète la situation de dépendance de la France en ce domaine.

Mais l'année 1992 se caractérise aussi par un accroissement de 53 % des charges d'intérêts et des dividendes versés à des non résidents porteurs de titres français. Ce poste est désormais à l'origine d'un déficit de 43,8 milliards de francs, qui

traduit l'engouement des opérateurs étrangers pour les titres publics français, et notamment pour les obligations assimilables du Trésor. Or, l'importance des achats effectués l'an dernier, malgré la crise de septembre, indique sans ambiguïté que cette charge est devenue structurelle, et risque de connaître une croissance soutenue au cours des prochaines années.

• Dans l'immédiat, l'impact de ce dernier facteur a toutefois été partiellement compensé par le niveau record des recettes touristiques, lié à la bonne compétitivité-prix de notre pays, mais également aux Jeux Olympiques d'Albertville. L'excédent dégagé par ce secteur a atteint 59 milliards de francs, marquant ainsi une progression de 8 milliards par rapport à 1991. Toutefois, les dévaluations du mois de septembre 1992, et la disparition des facteurs exceptionnels, devraient peser sur les résultats de l'année en cours.

II - DEUX DETERMINANTS DE NATURE TRES DIFFERENTE

A. UN DYNAMISME ACCRU A L'EXPORTATION

En 1992, et malgré une conjoncture peu favorable, les exportations françaises auront atteint 1.245 milliards de francs, en progression globale de 2,3 % en valeur, et de 4,9 % en volume.

Certes cette évolution d'ensemble traduit essentiellement les résultats enregistrés au cours des trois premiers trimestres, et depuis le début de l'automne 1992, la tendance de fond s'est inversée. Ainsi, pour les huit premiers mois de 1993, nos ventes à l'étranger accusent désormais un recul de 8,2 %, mais les incertitudes liées aux statistiques du commerce extérieur limitent là encore la fiabilité de ce chiffre.

Quoi qu'il en soit, dans un contexte général peu porteur pour la France, nos exportateurs font preuve d'une bonne capacité de résistance qui traduit un regain de compétitivité, et se concrétise, au moins en 1992, par des gains significatifs en terme de parts de marché.

1. Une compétitivité retrouvée

Depuis 1987, la compétitivité prix française à l'exportation s'est améliorée de près de 7 % par rapport à ses six principaux partenaires européens, donnant ainsi à nos produits un avantage significatif par rapport aux productions étrangères.

Cette amélioration régulière de notre compétitivité résulte essentiellement d'une progression des coûts de production plus modérée en France que dans les autres pays du SME. Elle traduit ainsi les conséquences du considérable effort d'investissement consenti au cours de cette période, mais également celles de la politique de maîtrise des rémunérations et des prix poursuivie avec constance par les gouvernements successifs. Ainsi, depuis 1988, la France bénéficie de coûts salariaux unitaires inférieurs à la moyenne des coûts communautaires.

Certes, les dévaluations opérées en septembre 1992 par plusieurs de nos partenaires devraient stopper ce mouvement. En terme de commerce extérieur, l'enjeu est de taille, les Etats concernés absorbant en effet le tiers de l'ensemble de nos exportations. Toutefois, si l'impact de ces réajustements monétaires n'a pas encore pu être évalué avec précision, son ampleur réelle pourrait toutefois être atténuée par trois facteurs :

- d'une part, les producteurs étrangers ont profité de ces dévaluations pour récupérer une partie des marges bénéficiaires qu'ils avaient jusqu'alors sacrifiées pour tenter de compenser l'érosion de leur compétitivité ;

- d'autre part, la récente remontée du dollar, et dans une moindre mesure du yen, améliore mécaniquement notre compétitivité prix sur ces deux zones ;

- enfin, la persistance d'un écart d'inflation favorable à la France devrait permettre d'absorber assez rapidement le décalage de compétitivité créé par ces dévaluations.

2. Un appareil exportateur légèrement plus ouvert

Ce regain d'agressivité à l'exportation se traduit également dans la structure de notre appareil exportateur.

En ce domaine, l'année 1992 se caractérise ainsi par une progression de 1 % du nombre des entreprises réalisant des ventes à l'étranger, phénomène qui retrace un plus grand engagement des PMI dans la démarche exportatrice.

Certes globalement, la place occupée par cette catégorie d'intervenants demeure faible et notre appareil exportateur reste excessivement concentré autour de 250 grandes entreprises qui réalisent la moitié de nos ventes à l'étranger.

Mais depuis 1988, les PMI ont, toutefois pris conscience de l'importance de l'internationalisation. Confrontées à l'extension des marchés, et à l'accentuation de la concurrence au sein de l'hexagone, elles ont été contraintes de trouver des débouchés extérieurs. Ce phénomène s'est d'ailleurs confirmé l'an dernier. Dans un contexte de stagnation de l'activité intérieure, l'exportation est devenue le seul facteur de dynamisme. De fait, alors que le chiffre d'affaires global des entreprises industrielles stagnait, ou régressait, la part exportée s'est accrue d'un point, avec un gain légèrement plus élevé pour les entreprises de petite taille.

Evolution du taux d'exportation par taille d'entreprise
(hors IAA et énergie)

(en % du chiffre d'affaires)

	1985	1988	1989	1990	1991	1992
PMI	17,3	16,9	17,5	17,7	18,3	19,6
Grandes entreprises	34,8	34,9	35,1	35,4	36,0	37,1
Total	28,4	27,9	28,2	28,3	28,9	29,8

Source : SESSI

3. Des gains significatifs de parts de marché

Conséquence directe de l'amélioration régulière de notre compétitivité et du dynamisme accru de nos exportateurs, la part du marché mondial détenue par la France a atteint, en 1992, son niveau le plus élevé depuis vingt ans.

Selon le dernier rapport du GATT, elle s'est établie à 6,4 %, enregistrant ainsi une amélioration de 0,3 point en l'espace d'un an.

Cette progression est particulièrement sensible pour les produits manufacturés. Appréciée par rapport aux neufs pays les plus industrialisés, notre part de marché vers le monde a atteint, en ce domaine, 10,5 % en volume l'an dernier, soit une progression de 0,2 point par rapport à l'année précédente, et de 0,7 point par rapport au point bas de 1988.

Les gains de parts de marché observés en 1992 portent essentiellement sur les pays de l'OCDE, et surtout, sur nos partenaires de la Communauté.

Dans la CEE, la progression est particulièrement sensible au Portugal (+ 0,9 point), en Espagne (+ 0,7 point), en Belgique (+ 0,7 point) et au Royaume-Uni (+ 0,4 point).

En revanche, la disparition de l'effet d'appel dû à la réunification se traduit par un recul de 0,3 point de notre part de marché en Allemagne.

Hors Communauté, la France améliore ses positions dans l'Association européenne de libre échange (AELE) grâce à ses performances en Autriche (+ 0,2 point) et dans l'ensemble des pays nordiques. En Amérique du nord, la dégradation de nos parts de marché au Canada (- 0,2 point) est compensée par un gain de 0,1 point aux Etats-Unis. En revanche, la présence française au Japon recule de 0,2 point pour revenir à 2,3 %.



B. L'ATONIE DE LA DEMANDE INTERIEURE

Nos résultats récents en terme de solde extérieur proviennent également, pour une large part, de l'évolution de nos importations. En 1992, leur volume aura certes progressé de 1 %, mais leur montant en valeur recule de 2,7 % sous l'effet des baisses de prix. Or, cette tendance s'accélère depuis le début de l'année (-12,4 %), expliquant ainsi les excédents mensuels relativement exceptionnels qu'accumule désormais notre pays.

Ce recul des importations ne serait toutefois pas inquiétant s'il traduisait une meilleure emprise des producteurs français sur leur marché national. Cependant, tel n'est pas le cas, et le taux de pénétration des importations de produits manufacturés s'est à nouveau accru l'an dernier pour s'établir à 38,3 % en volume. En réalité, la chute de nos achats à l'étranger concrétise un effet de structure dû à l'évolution de la demande intérieure française, et notamment à celle de l'investissement.

1. Le rôle décisif de la chute de l'investissement.

L'excédent commercial record obtenu par la France en 1992 s'explique en grande partie par le décalage de conjoncture qui a joué en notre faveur cette année.

En effet, alors que la croissance française a été l'une des plus forte d'Europe, notre demande intérieure est restée particulièrement peu dynamique et se situe au dernier rang de l'ensemble de nos huit partenaires. Par rapport aux autres grands pays, l'écart de demande, et donc le décalage conjoncturel, a été de l'ordre de 1,5 %.

Ce décalage a été particulièrement accentué pour l'investissement des entreprises. En fait, celui-ci a beaucoup plus baissé en France que dans la CEE ou l'OCDE, avec une dégradation marquée de l'investissement industriel.

**Evolution de l'investissement productif
dans les pays de l'OCDE**

En %	1985-1990 TCAM (1)	1991	1992
France	6,7	- 3,5	- 5,0
Allemagne	6,5	8,5	- 0,6
CEE	7,2	0,1	- 1,7
OCDE	6,3	- 2,0	- 0,7

(1) Taux de croissance annuel moyen

Source : OCDE, INSEE pour la France

En revanche, la croissance de la consommation, soit + 1,9 %, est restée proche de la moyenne de l'OCDE et un peu supérieure à celle de la moyenne communautaire (+ 1,3 %).

Or, le contenu en importations de la composante "investissement" de la demande intérieure est particulièrement élevé. Pour 100 d'investissement supplémentaire, l'effet d'appel sur les achats à l'étranger est évalué à 28 et atteindrait même 37 en ne retenant que les investissements des entreprises non financières.

Dans ces conditions, la chute de l'investissement ne pouvait qu'exercer un fort effet de freinage sur nos importations. Cet enchaînement est d'ailleurs particulièrement net en matière de biens d'équipement professionnels, secteur dans lequel le recul de nos importations s'établit globalement à 4,1 %, mais atteint plus de 10 % dans des branches tels la machine outil à métaux ou le matériel de manutention et de travaux public.

Aussi, il n'est pas étonnant que ce secteur des biens d'équipement professionnels ait pu dégager l'an dernier un excédent significatif qui explique à lui seul une part importante du redressement de notre position extérieure globale.

2. Une tendance qui doit impérativement être inversée

Les premières données de l'année 1993 indiquent clairement que ce mouvement s'accroît, même si l'ampleur exacte de ce nouveau recul ne peut être appréciée avec précision compte tenu des incertitudes statistiques précédemment évoquées. Selon les chiffres douaniers actuellement disponibles, le montant des importations de biens d'équipements professionnels effectuées depuis le mois de janvier serait inférieur de 13,1 % à celui de la même période

de 1992, chiffre qui doit être comparé à une chute de 6 % de l'investissement productif prévue pour 1993.

S'il permet indirectement d'améliorer notre position extérieure, ce recul est toutefois lourd de menaces pour l'avenir, et l'exemple du passé démontre clairement, qu'en terme de solde extérieur, notre pays a davantage à craindre d'un ralentissement marqué de l'effort d'investissement que de son redémarrage.

En effet, la baisse de l'investissement constatée au début des années quatre vingt explique largement nos contre-performances extérieures de cette époque. Faute d'un effort d'adaptation suffisant, nos entreprises n'ont pas été en mesure de répondre dans des conditions satisfaisantes au redémarrage de l'activité mondiale et de la demande intérieure constatée au milieu de cette décennie.

Certes, depuis lors une partie de notre retard a pu être comblée, mais la tendance actuelle laisse penser que ce scénario des années quatre vingt pourrait à nouveau se réaliser dans l'avenir. Or, une telle perspective conduirait à remettre en cause tous les efforts consentis depuis quelques années et dont la France perçoit aujourd'hui les fruits.

Impérative, la reprise de l'investissement aura bien évidemment -dans l'immédiat- un effet négatif sur notre solde extérieur. Mais, à défaut d'accepter cette étape, les excédents un peu trop confortables que dégage actuellement notre pays pourraient alors être le prélude des déficits de demain.

III - UN ENJEU MAJEUR : L'ISSUE DES NÉGOCIATIONS DU GATT

Dans un environnement international déjà fortement concurrentiel, marqué par l'émergence de nouveaux pays producteurs appliquant des normes sociales réduites, et par l'intégration des anciens pays de l'Est dans les courants d'échanges, les perspectives d'avenir de nos relations commerciales avec l'étranger dépendent en partie de l'issue des actuelles négociations du GATT, qui doivent permettre de définir les nouvelles règles de commerce mondial, et de faciliter l'accès aux marchés.

Or, en dépit d'un dégel récent, ces négociations sont largement bloquées, alors qu'un accord reste indispensable pour éviter ce qui pourrait devenir une véritable guerre commerciale entre les principaux exportateurs mondiaux.

A. UNE NEGOCIATION LARGEMENT BLOQUEE

Engagées depuis 1986, les négociations du GATT sont dans une impasse alors que la période fixée pour aboutir à un accord expire le 15 décembre prochain. Ainsi, le pré-accord agricole est vivement contesté par plusieurs pays européens et notamment la France. Parallèlement, les progrès enregistrés dans les autres domaines sont jusqu'à présent restés assez timides.

1. Un pré-accord agricole difficilement acceptable en l'état

En novembre 1992, les Etats-Unis et la Communauté européenne ont conclu, à Washington, un compromis en matière de subvention à l'exportation et de soutien interne à l'agriculture.

Plus communément appelé "accord de Blair House", ce compromis traite de façon autonome d'un sujet très sensible pour les deux parties.

Or, à l'évidence, les contraintes acceptées par la Commission à cette occasion s'avèrent extrêmement rigoureuses pour une agriculture européenne qui doit déjà faire face aux conséquences de la réforme de la politique agricole commune (PAC). De fait, ce pré accord qui concerne au premier chef les céréales et les oléagineux, comporte trois volets essentiels :

- le taux de réduction en volume des exportations subventionnées est fixé à 21 % au lieu de 24 % initialement envisagé ;

- le montant des subventions à l'exportation doit être réduit de 36 % ;

- les aides directes au revenu, américaines ou communautaires, sont exemptées de réduction.

Dans un premier temps, la Communauté avait estimé que ces engagements restaient compatibles avec la réforme de la PAC, mise en oeuvre à partir de juillet dernier. En fait, ce constat est loin d'être acquis.

Sur les bases actuelles, pour les céréales, le solde exportable prévisible de la Communauté pourrait atteindre 41 millions de tonnes en 2000, alors que le pré-accord de Blair House fixe un plafond de 23,4 millions de tonnes ; le solde exportable de la Communauté devrait donc être substantiellement réduit pour satisfaire aux obligations de ce texte. Bien que l'impact de cette réduction sur le commerce extérieur français soit difficile à apprécier, la France, premier exportateur de la Communauté, serait particulièrement touchée.

En ce qui concerne la viande bovine, la Commission reconnaît désormais elle-même la non-compatibilité des engagements de Blair House avec la réforme de la PAC et admet que ce problème d'écoulement imposera des mesures supplémentaires de restriction de l'offre qui toucheront l'ensemble des pays producteurs et diminueront également les exportations extra-communautaires de la France.

L'agriculture française, bien qu'elle soit la plus compétitive de la Communauté, serait la plus touchée par les engagements contenus dans le pré-accord de Blair House, ce qui justifie le refus de notre pays de le ratifier en l'état. Mais la France n'est pas isolée, et plusieurs autres Etats européens, dont l'Espagne, ont fait connaître leur opposition.

Après une période de forte tension et d'immobilisme absolu de la part des Etats-Unis, le dossier semble désormais évoluer légèrement. Depuis la ratification du traité de libre échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique (ALENA), l'administration américaine paraît maintenant prête à quelques concessions, prenant la forme d'une "interprétation" des conditions d'application du pré accord de Blair House.

Depuis la levée de l'hypothèque asiatique, qui serait obtenue grâce à un moratoire de six ans pour l'ouverture du marché japonais du riz, le différend entre les Etats-Unis et la Communauté reste le principal point de blocage en matière agricole. Encore faut-il que les contreparties qui seront sans nul doute exigées pour le surmonter ne s'avèrent pas excessives.

2. De nombreux autres problèmes en suspens

Les négociations du GATT sont loin de se limiter au seul problème agricole, et engagent donc de façon importante d'autres secteurs essentiels de notre économie.

• S'agissant de l'accès aux marchés, la réunion de Tokyo a permis de définir quatre objectifs : diminution complète des

barrières dans certains secteurs, harmonisation des droits dans la chimie, objectif de réduction de 50 % des pics tarifaires et réduction d'un tiers en moyenne des autres droits de douane.

Sur ces bases, la Commission européenne a donc formulé une série de propositions. mais celles-ci ne semblent pas recevoir l'accord de ses partenaires, et notamment des Etats-Unis qui parallèlement souhaitent obtenir des exceptions leur permettant de protéger leur industrie textile.

• **En ce qui concerne les services**, la négociation a peu progressé en 1993. Les travaux portant sur les secteurs à libéraliser n'ont pas encore permis de dégager un résultat équilibré.

Au regard de l'offre communautaire, relativement extensive, celles des pays de l'ASEAN, de la Corée, et même du Japon, s'avèrent timides. A fortiori en va-t-il de même des offres des pays en voie de développement, tels le Brésil et l'Inde, qui excluent des concessions en matière de services financiers ou de télécommunication. L'offre américaine est quelque peu altérée par de nombreuses demandes de dérogations, tandis que la Communauté tente d'obtenir la reconnaissance du concept exception culturelle.

• **Pour les subventions**, le projet actuel reprend l'approche américaine qui, au-delà d'un seuil de 5 %, considère qu'une telle intervention crée un préjudice sérieux. La liste des exceptions admises s'avère extrêmement réduite, et mériterait au moins d'être complétée pour tenir compte des subventions accordées dans le cadre de restructurations industrielles.

En outre, la Communauté peut difficilement admettre que des règles aussi strictes s'appliquent à l'aéronautique civile. Le même problème se pose d'ailleurs pour l'acier ou la construction navale.

Certes, depuis que ces informations ont été transmises à votre rapporteur, il faut espérer que des progrès ont été enregistrés dans quelques domaines. Mais l'ampleur de la tâche reste considérable alors que la date limite se rapproche dangereusement.

B. UNE NECESSITE : EVITER LA RUPTURE

A ce stade du débat, deux questions subsistent : sera-t-il possible d'élaborer un accord équilibré d'ici le 15 décembre, et à défaut est-il effectivement possible de se passer de ces règles internationales ?

Votre rapporteur n'est manifestement pas en mesure de répondre à la première interrogation. Il estime toutefois qu'il est pour le moins paradoxale de rechercher un accord sur le commerce mondial des biens et marchandises, sans s'intéresser simultanément aux "normes" sociales, et donc aux conditions de production, en vigueur dans les différents pays qui participent à ces échanges.

Or, il est évident que les différences vertigineuses qui existent en ce domaine créent d'emblée un déséquilibre difficilement surmontable.

• Dans ce contexte un peu tronqué, un constat s'impose : quatrième exportateur mondial de marchandises et deuxième exportateur mondial de services, la France ne peut pas se priver des énormes potentiels de croissance que recèlent certaines zones situées en dehors de l'OCDE.

Disposant de points forts dans des domaines tels les services financiers, les télécommunications, la pharmacie et l'agriculture, notre pays a donc tout intérêt à ce que l'accès à certains marchés étrangers se libéralise. Mais notre pays dispose aussi, comme nombre de ses partenaires, de secteurs fragiles et qui appellent encore des ajustements structurels. De fait, il est donc impératif que cette libéralisation des échanges s'opère dans un cadre qui permette de protéger nos intérêts dans ces domaines et laisse aux industriels concernés le temps de procéder aux nécessaires restructurations.

Ces diverses raisons militent donc pour un accord. Mais, une telle situation ne présente pas que des avantages. Elle suppose des concessions qui, pour être acceptables, doivent s'accompagner d'un effort comparable de la part de nos partenaires.

• A l'inverse, il faut admettre que l'absence d'accord serait susceptible de créer une situation extrêmement difficile au plan économique.

En effet, l'exportation reste un facteur de dynamisme potentiel pour de nombreuses économies qui traversent aujourd'hui une récession.

L'échec des négociations du GATT pourrait alors déclencher une véritable guerre commerciale, dont l'une des premières conséquences serait sans doute le rétablissement de barrières douanières dissuasives par les pays souhaitant protéger leur marché ou certaines de leurs industries.

Dans une telle spirale, désastreuse pour l'économie mondiale, il est probable que les Etats-Unis bénéficieraient

d'avantages non négligeables. Figurant au premier rang des pays exportateurs, et dotés d'un arsenal puissant de défense de leur marché intérieur, ils disposent d'ores et déjà de positions solides sur la plupart des marchés mondiaux, et notamment dans les zones en développement rapide.

Si elle apparaît comme la première puissance commerciale du monde, la Communauté Européenne regroupe toutefois des intérêts qui ne sont pas toujours convergents, et s'avère de ce fait plus exposée dans le cadre d'une logique d'affrontement.

Au sein de la Communauté, la France occupe une place spécifique. Très largement orientée vers ses partenaires européens, elle reste moins présente aux Etats-Unis (2,8 % de parts de marché) et surtout dans les pays asiatiques ou sud-américains en développement rapide.

Structure géographique des exportations françaises de biens en 1992

CEE à 12	62,7
Dont :	
Allemagne	17,6
Grande-Bretagne	9,2
Italie	10,9
UEBI	9,2
Espagne	7,2
OCDE hors CEE	16,8
Dont :	
Etats-Unis	6,6
Japon	1,8
Suisse	3,5
Monde hors OCDE	20,5
Dont	
Pays de l'Est	2,8
OPEP	4,2
Zone de forte croissance (Chine, NPI, Argentine, Chili, Mexique)	5,1
Autres	8,4
Total	100

(En %)

• Face à un tel panorama, nécessairement schématique, les possibilités de choix s'avèrent en définitive extrêmement réduites.

Dans les négociations actuelles, il est certes impératif de résister et d'obtenir des concessions de la part des Etats-Unis notamment. Mais la solidité de nos positions risque de dépendre de

notre capacité à répondre par l'affirmative à deux questions essentielles :

- la Communauté a-t-elle les moyens de se défendre de façon efficace dans ce qui pourrait devenir une véritable guerre commerciale ?

- Serons-nous en mesure de maintenir nos positions sur les marchés extérieurs face à une montée des protectionnismes doublée d'une recrudescence de la concurrence internationale.

CHAPITRE II

UN BUDGET DE RIGUEUR ET D'ADAPTATION

Au regard des 1.200 milliards de francs d'exportations annuelles réalisées par notre pays, les crédits budgétaires consacrés aux actions dans le domaine du commerce extérieur restent extrêmement marginaux. Pour l'essentiel, ils se structurent autour de deux blocs d'inégale importance : d'une part le coût des réseaux publics d'aide et de soutien aux entreprises exportatrices, et d'autre part, la charge suscitée par les différents mécanismes publics d'aide directe à l'exportation.

I - UN RESEAU D'APPUI PLACE SOUS LE SIGNE DE LA RIGUEUR

Regroupées ⁸ sur une action du fascicule "Services financiers", les dotations destinées au réseau public d'appui aux exportateurs représentent 1.274 millions de francs, et baissent de 2,6 % par rapport à la loi de finances pour 1993, mais également de 1,07 % par rapport au budget 1993 après régulation.

(en millions de francs et %)

	LFI 1994	Variations en %	
		par rapport à la LFI 1993	par rapport à la LFR 1993
Titre III - Moyens des services	924,4	+ 0,7	
dont			
Charges de personnel	637,1	- 0,6	
Matériel et fonctionnement courant	256,7	+ 3,2	
Informatique	30,5	+ 8,9	
Titre IV - Interventions publiques	327,2	- 11,1	- 7,6
dont			
Participation à des expositions internationales	0	- 100	- 100
Subventions pour l'expansion économique	220,5	- 3	- 0,4
Coopération technique	106,7	- 15,3	- 9,3
Titre V - Investissement de l'Etat- CP	22,5	- 0,9	
AP	22,5	- 6,2	
Total	1.274,1	- 2,6	- 1,07

Cette évolution d'ensemble recouvre toutefois deux tendances bien distinctes.

A. L'EFFORT DE RENOVATION DU SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE SE POURSUIT

Longtemps considéré comme lourd, et peu efficace, le service de l'expansion économique à l'étranger s'est engagé, depuis 1991, dans un vaste mouvement de modernisation et de redéploiement géographique que le présent projet de budget propose de prolonger l'an prochain.

1. Une action qui s'inscrit dans la durée

Dès 1989, le gouvernement d'alors a élevé au rang de priorité la nécessaire réorganisation des différents réseaux, publics ou

professionnels, ayant pour mission de soutenir et d'accompagner les entreprises dans leur démarche exportatrice.

Formalisée par la Charte nationale de l'exportation, cette approche s'est fixée pour but d'assurer une meilleure coordination des actions engagées par les différents acteurs, afin d'éviter de coûteuses redondances et d'offrir aux entreprises concernées un service plus adapté aux nouvelles données du commerce mondial.

Elément central de notre dispositif extérieur, le service de l'expansion économique à l'étranger ne pouvait à l'évidence rester en dehors de ce mouvement. De fait, sa participation à cet effort de rénovation s'est concrétisée par l'adoption d'un plan triennal axé sur trois objectifs :

- d'une part, une réduction de 10 % de ses effectifs budgétaires ;

- d'autre part, une augmentation significative des moyens de fonctionnement courant, avec une priorité accordée à l'informatisation des postes ;

- enfin, la mise en oeuvre d'une vaste politique de redéploiement géographique des implantations, permettant de mieux proportionner notre présence aux besoins réels, et d'assurer l'ouverture de nouveaux postes dans les zones prioritaires.

Poursuivie avec constance, cette politique a ainsi conduit à la suppression de 105 emplois d'agents contractuels, entre 1991 et 1993, alors que dans le même temps, la dotation informatique se trouvait multipliée par deux, et que les crédits consacrés à la formation des agents passaient de 0,5 million de francs à 2 millions de francs l'an dernier. Parallèlement, la création de 18 nouvelles structures s'est accompagnée de la suppression de 25 postes dont l'activité a été reprise à un autre échelon.

2. Une nouvelle étape

Le projet de budget pour 1994 s'inscrit dans le prolongement de cette démarche rigoureuse.

Les crédits de fonctionnement et d'équipement demandés au titre de la DREE représentent donc 846,9 millions de francs, ce qui correspond à une simple actualisation de 0,7 % des moyens prévus dans la loi de finances initiale pour 1993.

• **Dans ce contexte strict, les prévisions pour 1994 se caractérisent ainsi par quatre principaux éléments :**

- la suppression de 35 emplois de contractuels, dont 30 au titre d'un nouveau programme triennal de réduction des effectifs, portant globalement sur 60 postes,

- un renforcement de 3,2 % des moyens de fonctionnement courant. Compte tenu des économies réalisées au titre de la révision des services votés (5,5 millions de francs), les mesures nouvelles prévues pour 1994 s'élèvent à 13,7 millions de francs, dont une large part recouvre les charges de loyers et d'équipement matériel dans les nouvelles implantations,

- la poursuite de l'effort d'informatisation des services. Les 9,7 millions de francs de mesures nouvelles demandés à ce titre permettront de poursuivre la politique d'équipement des postes en matériel informatique, et de développer des applications communes avec le Centre français du commerce extérieur.

- le maintien des dépenses d'équipement rend possible la poursuite d'une politique d'acquisition de locaux.

• **Parmi les dotations de fonctionnement courant, le projet de budget prévoit en outre de reconduire, à hauteur de 12 millions de francs, les crédits consacrés aux actions de formation au commerce extérieur.**

Complétés par des dotations en provenance du budget du Travail, ces moyens permettront de poursuivre trois principales actions :

- le programme FACE, mis en oeuvre avec le concours des régions, et qui permet à des étudiants de recevoir des bourses pour effectuer un stage d'une durée minimum de six mois dans une entreprise à l'étranger ;

- l'aide au financement des six centres binationaux de formation au commerce extérieur ;

- et enfin la participation du ministère au comité FORME, dont l'objectif est d'assurer la formation linguistique des coopérants affectés au Japon.

Votre rapporteur ne peut qu'approuver la poursuite d'une démarche qui tend à accroître la productivité et l'efficacité du service de l'expansion économique à l'étranger. En revanche, il tient à souligner les limites de la politique de redéploiement géographique des implantations. Certes, il est impératif de développer notre présence sur les marchés d'Asie, et

d'assurer une représentation française dans les différents pays d'Europe de l'Est. Mais il serait toutefois regrettable que cette démarche s'effectue au détriment de nos implantations dans d'autres zones très dynamiques, et notamment de celles situées dans certains pays d'Amérique Latine qui, tels le Chili ou l'Argentine connaissent actuellement une croissance rapide.

Or, aujourd'hui, nos relations commerciales avec ces Etats restent faibles. En outre, elles s'appuient largement sur des grands contrats, et non sur un commerce courant, seul capable de nourrir un flux régulier d'échanges. Dans un contexte marqué par un renforcement de l'emprise américaine sur l'ensemble de ce sous-continent, un affaiblissement de la présence française serait inopportun.

B. UNE REDUCTION SENSIBLE DES CONCOURS BUDGÉTAIRES A CERTAINS ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

Globalement, les crédits d'intervention du titre IV inscrits pour 1994 représentent 327,2 millions de francs. Ils accusent donc une baisse de 11,1 % par rapport aux dotations initiales de 1993, et de 7,6 % par rapport aux crédits réellement disponibles pour ce même exercice.

1. Une économie de constatation

Cette évolution d'ensemble retrace, en premier lieu, la disparition des crédits destinés à assurer la participation française à l'exposition de Taejon en Corée, soit 15 millions de francs.

Il s'agit là d'une simple économie de constatation.

En effet, cette exposition internationale a ouvert ses portes le 7 août dernier, et s'est achevée le 7 novembre.

Dans le cadre du thème retenu pour cette manifestation, le pavillon français s'est ainsi efforcé de présenter une image de notre pays qui réponde à trois objectifs :

- démontrer l'aptitude de nos entreprises à résoudre les problèmes liés à la protection de l'environnement ;

- mettre en valeur nos techniques avancées, notamment en matière de transport (TGV) et de télécommunication ;

- rappeler qu'au-delà de l'efficacité économique, tout développement ne peut avoir pour finalité que l'épanouissement de la personne humaine.

Une soixantaine d'intervenants français -entreprises, établissements publics, et organismes de recherche- ont donc illustré ces différents thèmes, avec le concours actif de l'ACTIM.

Dans ce contexte, il est à l'évidence prématuré d'envisager de dresser un bilan économique de cette exposition, dont le principe et l'organisation ont été largement soutenus par notre pays.

2. Le maintien à niveau des crédits du Centre français du commerce extérieur

La subvention prévue pour 1994 en faveur de cet organisme s'établit à 156,9 millions de francs, ce qui correspond à une simple reconduction de la dotation prévue en loi de finances initiale pour 1993.

Elément central du dispositif public en matière de collecte, de traitement, et de diffusion des informations sur les marchés étrangers, le Centre français du commerce extérieur (CFCE) est l'interlocuteur privilégié des entreprises, et notamment des PMI, à la recherche de nouvelles opportunités en terme de débouchés extérieurs. A cet effet, il offre une série de prestations dont certaines appellent une facturation, et il organise un programme annuel de sensibilisation et d'intervention, généralement centré sur une vingtaine de pays industrialisés de la zone OCDE.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'insère l'opération "Le Japon : c'est possible" et qui à ce jour a permis de sensibiliser plus de 1.000 entreprises au marché japonais. Initiée dès 1992, cette opération exceptionnelle devrait d'ailleurs se poursuivre en 1993 et 1994.

Pour assurer ses missions, le CFCE dispose de deux sources de financement : ses ressources propres et une subvention budgétaire. Or, le poids respectif de ces deux composantes s'est sensiblement modifié au cours des dernières années.

Ressources du CFCE

(En millions de francs)

	1983	1989	1990	1991	1992	1993
Dotation en LFI	145,7	145,7	148,6	157,2	155,9	156,9
Ressources propres	86,6	89,2	98,3	107,3	114,0	124,4

Une telle évolution a certes eu des conséquences favorables sur la productivité du CFCE. Intervenant plus largement en tant que prestataire de services, cette structure a ainsi été amenée à réformer ses méthodes afin de répondre de façon plus professionnelle aux demandes individualisées d'entreprises qui apparaissent désormais comme de véritables clients. En outre, cette nécessité s'est concrétisée en 1993 par une restructuration des services du Centre.

Mais si elle présente des vertus, une telle approche ne saurait être poussée à l'extrême. En effet, le CFCE conserve, et doit conserver, une mission de service public pour mettre à la disposition des entreprises l'information de base qui leur est indispensable. A l'heure où les difficultés économiques contraignent de nombreux intervenants à réduire leur budget de prospection et d'information, l'extension du champ des prestations payantes ne pourrait avoir qu'un effet regrettable, et contradictoire avec la nécessité d'inciter les entreprises de taille moyenne à s'engager dans une démarche exportatrice. Aussi, les récentes déclarations du ministre, estimant que le CFCE devrait, à terme, être en mesure de s'autofinancer, appellent quelques interrogations de la part de votre rapporteur.

3. Deux ajustements sévères

Dans l'immédiat, les ajustements les plus sévères proposés par le budget pour 1994, se concentrent cependant sur deux organismes, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM) d'une part, et le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) d'autre part.

a) Vers une redéfinition du rôle de l'ACTIM ?

L'an prochain, la subvention attribuée à cet organisme ne représentera plus que 79,5 millions de francs, en baisse de 12 millions de francs (- 13,1 %) par rapport aux crédits disponibles de 1993, et de

17,6 % par référence à la dotation initialement prévue pour cette même année.

Or, il est plus que probable que l'évolution spontanée des ressources propres de l'ACTIM ne permettra pas de compenser ce recul.

Association d'industriels, l'ACTIM assure la promotion des technologies françaises dans le monde. Dans cette optique, ces activités traditionnelles se structurent autour de trois types d'interventions :

- l'organisation de contacts entre professionnels français et étrangers, dans le cadre de sessions d'information ou de colloques ;

- la promotion des technologies françaises, par l'intermédiaire d'un réseau international de 20 bureaux de presse ;

- l'aide à l'implantation à l'étranger, par la mise en oeuvre de programmes de coopération industrielle destinés à faciliter les co-investissements de PME françaises et de partenaires étrangers.

Il importe d'ailleurs de rappeler que l'ACTIM a connu, depuis 1990, une évolution notable. Le regroupement de l'ensemble de ses services dans un immeuble de l'avenue d'Eylau a permis de rationaliser son activité interne. En outre, elle s'est vu confier la totalité de la gestion de la procédure des Volontaires du service national à l'étranger (VSNE) et elle assure désormais la coordination de l'action dans le domaine de la coopération industrielle.

Or, la réduction significative des moyens mis à la disposition de cet organisme pourrait conduire à repenser son rôle, ou à recentrer ses activités sur des domaines considérés comme prioritaires. Selon les informations communiquées à votre rapporteur, une réflexion serait actuellement en cours sur ce point.

Dans l'immédiat, l'ACTIM prévoit toutefois de poursuivre, à un rythme plus ralenti, ses actions sectorielles, en maintenant une priorité pour l'Europe et l'Asie, mais en accentuant ses opérations avec les Pays de l'Est. De même, elle s'attachera à organiser des programmes d'informations techniques, et de formations à la gestion d'entreprises en économie de marché, plus particulièrement destinés aux cadres et dirigeants d'entreprises des pays de la CEI.

Votre rapporteur souhaiterait toutefois que le ministre fournisse au Sénat quelques éléments d'information sur les perspectives d'évolution du rôle de l'ACTIM.

b) Une activité réduite pour le CFME

Association de la loi de 1901, le Comité français des manifestations économiques a pour mission essentielle d'aider les entreprises françaises à se faire connaître à l'étranger. A cet effet, il organise leur participation collective à des foires et des salons.

Or, cette structure supporte également pleinement les conséquences d'un contexte budgétaire rigoureux.

Initialement fixée à 69,9 millions, la subvention qui lui était destinée pour 1993 a de fait été réduite de 6 millions par l'arrêté d'annulation du 10 mai 1993.

Le présent projet de budget propose aujourd'hui d'amplifier cette économie, en ramenant à 63 millions de francs le montant de la subvention prévue pour l'année à venir (- 1,4 % par rapport au collectif et - 9,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1993).

Une telle évolution ne reste pas sans conséquences. Déjà, le CFME s'est trouvé contraint de réduire son programme d'action pour 1993, et ne réalisera donc que 150 manifestations au lieu des 168 initialement prévues. Les perspectives pour l'année à venir font en outre apparaître une nouvelle baisse d'activité (120 actions), la priorité étant alors accordée aux zones géographiques où une intervention peut avoir un caractère déterminant. Dans cette optique, trois zones ont été ciblées : Asie-Océanie, Amérique du Nord, Amérique latine. En particulier, c'est à Buenos-Aires, Taipei et Kuala Lumpur que le CFME organisera en 1994 des événements majeurs français.

Votre rapporteur s'interroge toutefois sur l'opportunité de cette économie budgétaire qui intervient au moment où il serait plutôt nécessaire de soutenir les entreprises, et notamment les PMI, souhaitant se faire connaître à l'étranger.

II - UN AJUSTEMENT DE LA CHARGE LIEE AUX PROCEDURES D'AIDE A L'EXPORTATION

Considérable, le coût des différents mécanismes d'aide à l'exportation reste toutefois réparti entre de multiples "lignes" budgétaires au sein du budget des charges communes et du fascicule "compte spéciaux du Trésor".

Faute de document de synthèse, le contour exact de cet ensemble de procédures reste d'ailleurs sujet à débat. Conformément à l'approche traditionnelle de la commission, votre rapporteur a donc retenu une option large, qui le conduit à faire figurer, parmi ces mécanismes, les dons commerciaux du Trésor et les prêts de refinancement directement consentis par l'Etat aux débiteurs défaillants.

Etabli sur cette base, le tableau suivant résume les principales dotations demandées à ce titre pour 1994.

Récapitulation du coût des principales procédures d'aide à l'exportation
(en millions de francs)

	1993	1994	Variation
Aide du commerce courant (Budget des charges communes)			
Chap. 14.01.72 - Assurance prospection	340	400	+ 60
Chap. 64.00.30 - Contrats de plan (CP)	28	22	- 6
(AP)	30,6	50	+ 19,4
Chap. 64.00.40 - Codex (CP)	75	38	- 37
(AP)	200	80	- 120
Aide aux grands contrats (Budget des charges communes)			
Chap. 14.01.71 - Assurance crédit	4 000	4 000	--
Chap. 14.01.74 - Risque économique	300	250	- 50
Chap. 44.98.38 - Bonifications BFCE	2 335	2 650	+ 315
Chap. 68.00.10 - Dons du Trésor (CP)	732	868	+ 136
(AP)	900	760	- 140
<i>(Comptes spéciaux du Trésor)</i>			
Compte n° 903-07 - Prêts du Trésor charge nette (1)	4 463	4 865	+ 265
Compte n° 903-17 - Consolidation de dettes charge nette	10 383	8 000	- 2 383
Total CP + charge nette	22 556	21 093	- 1.463

(1) Hors opérations financées par la Caisse française de développement.

**A. UNE EVOLUTION CONTRASTÉE DU COUT DES
PROCÉDURES D'AIDE AU COMMERCE COURANT**

Suscitant traditionnellement une charge budgétaire relativement modeste, l'aide publique au commerce courant s'appuie sur trois procédures qui connaissent, en 1994, une évolution contrastée.

1. Une charge mécanique : l'assurance prospection

S'adressant exclusivement aux PME, l'assurance prospection aide l'exportateur à faire face à ses dépenses de

prospection sur les marchés étrangers, et l'indemnise en cas d'échec commercial. Cette procédure est complétée par l'assurance prospection simplifiée, plus particulièrement destinée aux entreprises débutantes à l'exportation.

Techniquement, ce régime se décompose en trois phases :

- dans une première étape, l'entreprise est indemnisée des dépenses de prospection qu'elle engage, et ceci dans la limite d'une quotité prédéterminée ;

- puis, l'entreprise rembourse les indemnités qu'elle a perçues au prorata des ventes réalisées sur la zone concernée ;

- enfin, et si les ventes sont insuffisantes pour permettre un remboursement intégral, le solde reste acquis à l'entreprise.

Dans ce schéma, l'Etat assure l'équilibre général du système en versant une subvention à la COFACE qui gère ce dispositif. Les crédits prévus à ce titre figurent au chapitre 14-01 des charges communes (article 70, paragraphe 71) et s'établissent, pour 1994, à 400 millions de francs, en progression de 60 millions, soit 17,6 % par rapport à 1993.

Cette évolution traduit deux événements :

- d'une part, un net regain d'intérêt pour cette procédure, qui doit être rapprochée des aménagements apportés au dispositif en 1992 ;

- d'autre part, une montée en puissance des créances irrécouvrables, liée à l'augmentation des défaillances d'entreprises.

2. Un resserrement de la procédure Codex

Géré par le Comité de développement extérieur (CODEX) cette procédure permet d'aider au renforcement des fonds propres des PME qui souhaitent s'internationaliser.

Depuis 1992, cette aide prend d'ailleurs la forme d'une avance remboursable, et non plus celle d'une subvention. Une telle modification doit permettre, à terme, de réduire le coût budgétaire de la procédure, les remboursements compensant tout ou partie des paiements.

En outre, et toujours depuis 1992, l'aide n'est plus accordée pour les programmes d'investissements portant

exclusivement sur la CEE. De fait, elle se trouve ainsi réservée aux projets de développement extérieur prévoyant une implantation sur les pays de l'OCDE non communautaires, et sur les nouveaux pays industrialisés.

Cette restriction explique ainsi largement la diminution des crédits affectés à la procédure en 1994. Ceux-ci reviennent en effet à 80 millions de francs en autorisations de programme (- 60 %) et 38 millions de francs en crédits de paiement (- 50 %).

Votre rapporteur s'interroge toutefois sur le bien-fondé, et la justification économique, de cette décision.

En effet, la Communauté européenne reste le débouché privilégié des entreprises de taille moyenne, la diversification de débouchés, et donc des risques, restant une stratégie de grande entreprise. Une implantation en dehors de la CEE suppose généralement une infrastructure locale beaucoup plus lourde et qui n'est pas nécessairement à la portée des moyens financiers et humains d'une PME. Dans ces conditions, il est à craindre que la procédure CODEX ne soit plus véritablement adaptée aux contraintes de la population qu'elle est censée concerner par priorité.

3. Un renforcement -relatif- des crédits consacrés au volet "commerce extérieur" des contrats de plan

Figurant à l'article 30 du chapitre 64-00 du budget des charges communes, les crédits inscrits à ce titre connaissent une évolution divergente. En effet, les autorisations de programme demandées pour 1994 s'élèvent à 50 millions de francs, en progression de 63 % par rapport à l'enveloppe retenue pour 1993.

En revanche, les crédits de paiement correspondants reviennent à 22 millions de francs, soit un recul de 21 % par rapport à l'année en cours. Toutefois, ce montant pourrait être complété en cours de gestion grâce à des reports.

Sur le fonds, l'évolution des autorisations de programme traduit la mise en place d'une nouvelle génération de contrats de plan qui réserve une place plus importante au volet "commerce extérieur". Elle témoigne ainsi du succès de cette approche, qui, au plan local, s'est concrétisée par la mise en place d'un instrument de gestion unique s'adressant aux PME débutantes à l'exportation.

B. UNE DIMINUTION ESCOMPTEE DU COUT DES PROCEDURES D'AIDE AUX GRANDS CONTRATS

Fondé sur les règles fixées au plan international par l'accord "consensus", le dispositif d'aide aux grands contrats absorbe assez logiquement la majeure partie des dotations budgétaires mobilisées au titre du commerce extérieur.

Toutefois, et contrairement à la tendance des années passées, le projet de budget pour 1994 retient l'hypothèse d'un allègement non négligeable de la charge financière globale suscitée par ces mécanismes.

1. Une atténuation du coût des refinancements opérés par le Trésor public

Cette évolution d'ensemble retrace avant tout celle du compte spécial du Trésor n° 907-17 "Prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dettes envers la France", dont la charge nette revient de 10,4 milliards en loi de finances initiale pour 1993 à 8 milliards dans le présent projet de budget.

Instrument de budgétisation des créances compromises portées par la BFCE, cette structure enregistre les échéances en capital ou intérêts que le Trésor public s'est engagé à couvrir à la place des débiteurs défaillants, aux termes d'un nouvel accord de consolidation conclu au Club de Paris.

Utilisée dès 1985 pour mettre fin à une politique dangereuse de refinancement extra-budgétaire, elle a de fait connu, au cours des années passées une dérive alarmante.

Compte n° 903-17

(en millions de francs)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Recettes	71	299	65	660	732	1 020
Dépenses	1 376	3 712	5 597	7 646	9 006	9 000
Charge nette	- 1 305	- 3 413	- 5 532	- 6 986	- 8 274	- 7 980

Au 31 décembre 1992, l'encours de dette ainsi pris en charge à ce titre représentait déjà 34,7 milliards de francs.

Pour 1993, le crédit de dépenses autorisé par la loi de finances a été fixé à 11,3 milliards de francs, dont 5 milliards correspondent aux engagements pris à l'égard du Pérou, du Brésil, de l'Argentine et du Maroc.

Le reflux attendu pour l'année à venir s'appuie sur les constatations :

- d'une part, l'encours de prêts consolidables tend à se réduire. En particulier, le stock porté par la BFCE est revenu de 42,7 milliards de francs en 1990 à 28 milliards au 30 juin dernier,

- d'autre part, les annulations de dettes décidées dans le cadre de Toronto, et dont le nouveau traitement revient à accorder une réduction de 50 % des échéances, contribue à diminuer d'autant le coût des refinancements budgétaires.

Représentant 9 milliards de francs, le crédit de dépenses retenu pour 1994 n'en demeure pas moins considérable. Sur ce total, 3 085 millions de francs sont prévus au titre de l'accord franco-brésilien de 1992.

2. Une stabilisation de l'assurance crédit

Coeur du dispositif d'aide aux grands contrats, le système de l'assurance crédit est géré par la COFACE pour le compte de l'Etat. Il importe toutefois de rappeler que cet assureur, qui exerce par ailleurs une activité propre, a un simple rôle d'intermédiaire, la totalité des décisions stratégiques, et notamment la prise en garantie et la politique de risque étant de la compétence exclusive de la puissance publique.

Après avoir culminé à 12 milliards de francs en 1989, le coût de ce dispositif s'est nettement réduit depuis, et tend désormais à se stabiliser.

Coût budgétaire de l'assurance crédit

(En milliards de francs)

1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
2,8	8,5	10	12	9	5,8	4,9	4*

* Prévission initiale

Ce rétablissement relatif s'explique essentiellement par une nette diminution des indemnités versées chaque année. Leur montant est ainsi passé de 20,8 milliards de francs en 1989 à 16,1 milliards de francs en 1992. Dans le même temps, les récupérations obtenues par la COFACE se sont stabilisées à un niveau élevé.

Parallèlement, la politique de risque suivie par les pouvoirs publics s'est considérablement durcie, améliorant ainsi la qualité du portefeuille géré par la COFACE. Ainsi, dans le flux annuel des promesses de garanties, la part des pays solvables est passée de 48 % en 1990 à 58 % deux ans plus tard.

Toutefois, la situation de ce régime d'assurance reste éminemment fragile dans un contexte marqué par une nouvelle vague d'impayés sur des pays longtemps considérés comme "sûrs".

A cet égard, l'année 1993 se caractérise par la défaillance généralisée de la Russie. Or, bien que l'encours garanti sur ce pays ait nettement diminué depuis 1985, les échéances normalement exigibles pour l'année en cours représentent plus de 6 milliards de francs.

Certes, la traduction budgétaire de ce sinistre va dépendre de la solution retenue pour procéder à la consolidation des impayés. Votre rapporteur constate toutefois que le projet de loi de finances rectificative qui vient d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale ne comporte aucun ajustement de la dotation prévue pour la COFACE, et initialement fixé à 4 milliards de francs.

Le présent projet de budget propose d'ailleurs de reconduire ce montant pour 1994.

Comme chaque année, cette prévision reste marquée de fortes incertitudes. Le besoin de financement réel dépendra du comportement de certains débiteurs importants (Russie, Nigéria, et

Vénézuela notamment), mais également de l'évolution de la situation politique et économique de pays tels l'Inde, l'Iran, et bien évidemment l'Algérie, qui représentent à eux seuls un risque budgétaire de l'ordre de 7 milliards de francs.

-3. Une légère diminution de l'enveloppe de prêts du Trésor

Instrument essentiel de notre politique d'aide au développement à l'égard des pays hors champs, les protocoles financiers du Trésor restent toutefois fondés sur une logique d'exportation, et constituent de ce fait un puissant levier d'aide aux grands contrats.

Ces prêts sont souvent associés à des crédits privés qui bénéficient alors de la garantie de la COFACE. Ils peuvent en outre être complétés par des dons du Trésor, destinés à financer des projets d'étude, d'assistance, ou de faisabilité, et qui permettent d'améliorer sensiblement notre offre face à des concurrents utilisant des procédures comparables.

La plupart de ces aides est d'ailleurs concentrée sur un nombre de petit pays, parmi lesquels figurent l'Indonésie, l'Inde, la Chine et l'Egypte. L'année 1992 aura toutefois été marquée par la signature de protocoles importants avec le Maroc (1 milliard de francs) et le Pakistan (1,1 milliard de francs). En outre, des contrats importants ont été signés avec l'Algérie au début de l'année en cours.

Pour 1994, les moyens d'engagements prévus au titre de ces deux procédures publiques s'inscrivent en léger recul :

- l'enveloppe de prêts est fixée à 4,4 milliards de francs contre 4,72 milliards pour l'année en cours ;

- les autorisations de programme demandées au titre des dons commerciaux reviennent à 760 millions de francs, en retrait de 140 millions par rapport à 1993.

Retraçant les décaissements liés aux engagements pris les années précédentes, les crédits de paiement correspondants connaissent en revanche une accélération qui traduit, avec un certain retard, le fort développement de ces procédures au cours de la période récente.

Enregistrées sur le compte spécial n° 903-07, les versements liés aux prêts du Trésor appellent une dépense de

5,7 milliards de francs, mais les remboursements attendus (805 millions de francs), permettent de ramener la charge nette à 4,9 milliards, contre 4,36 milliards dans la loi de finances initiale pour 1993. De même, les crédits de paiement afférents aux dons s'établissent à 868,5 millions de francs, en progression de 18,6 % par rapport à l'année en cours.

4. Les mécanismes gérés par la BFCE

Regroupant un ensemble complexe de procédures, les mécanismes d'aide à l'exportation gérés par la Banque française du commerce extérieur (BFCE) pour le compte de l'Etat se structurent, depuis quelques années, autour de trois compartiments distincts :

- **Le mécanisme de bonification d'intérêts**, dont les principes sont strictement encadrés par l'accord consensus. A ce titre, l'Etat couvre donc la différence entre le taux du crédit accordé au client étranger, et le taux du marché. Le coût de ce mécanisme est donc conditionné par l'évolution de l'encours bonifié et celle des taux d'intérêt.

- **Le mécanisme de bonification sur accord de consolidation**, qui fonctionne selon des règles comparables, mais retrace alors la charge financière liée aux prêts de refinancement accordés à des pays n'ayant pas pu faire face à certains de leurs engagements. Largement utilisé au début des années 1980, cette procédure est désormais réservée aux pays les plus solvables.

- **La prise en charge des impayés, en capital ou intérêts**, constatés sur ces mêmes accords de refinancement. Le coût de ce compartiment varie toutefois en fonction des paiements effectués par le compte n° 907-17, après un nouveau passage du pays concerné en Club de Paris.

Pour 1994, la BFCE évalue son besoin de financement budgétaire à 2,3 milliards de francs, soit un montant équivalent à celui de la loi de finances initiale pour 1993. Sur cette base, les charges de bonification sur crédit export sont estimées à 1,8 milliard, tandis que le coût attendu des accords de consolidation atteint 500 millions de francs.

CONCLUSION

Votre rapporteur constate donc que les efforts consentis au cours des dernières années ont porté leurs fruits, et permis aux entreprises françaises d'affirmer en 1992 leur présence sur les marchés étrangers. Il s'inquiète toutefois vivement de la baisse actuelle de l'investissement, qui, si elle devait se prolonger, ne pourrait qu'altérer notre compétitivité et limiter notre capacité à répondre dans de bonnes conditions à une reprise de la demande mondiale.

Mais il est évident que les perspectives d'avenir de notre commerce extérieur sont également largement conditionnées par les résultats des négociations du GATT. A cet égard, et tout en rappelant que le pré-accord agricole comporte des aspects difficilement acceptables, votre rapporteur tient à souligner la nécessité d'aboutir en temps utile à un accord global équilibré. Indispensable pour permettre à la France de valoriser pleinement certains de ses atouts, une telle issue est en outre le seul moyen d'éviter un véritable déchaînement de la concurrence internationale auquel notre pays n'a rien à gagner.

Dans un contexte aussi mouvant, renforcer notre présence sur les zones les plus dynamiques est un impératif et la rénovation du service de l'expansion économique à l'étranger participe, à sa manière à cet objectif.

Aussi, votre Commission des finances a-t-elle décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du Commerce extérieur.

Réunie le 25 octobre 1993, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission des finances a procédé, sur le rapport de Mme Maryse Bergé Lavigne, à l'examen des crédits du commerce extérieur.

La Commission a alors décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1994.

Lors d'une seconde séance, tenue le 20 novembre 1993, la Commission a confirmé sa position.